

Priorités de l'Association belge pour les Personnes en Difficulté d'Apprentissage (APEDA asbl) pour la législature 2024-2028

TABLE DES MATIÈRES

- 2 Résumé exécutif
- 3 Introduction
- 4 Demandes de l'APEDA aux prochains gouvernements
 - 1. Gratuité de l'outil numérique nécessaire à la mise en place d'aménagements raisonnables
 - 2. Gratuité d'une licence du logiciel d'aide à la lecture et à l'écriture
 - 3. Meilleure prise en charge des séances thérapeutiques
 - 4. Meilleure prise en compte des troubles d'apprentissage dans la formation initiale des enseignants
- 7 À propos de l'APEDA
- 8 Infos et contacts

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Pour permettre une inclusion réellement bénéfique des élèves présentant des troubles d'apprentissage dans l'enseignement, aider les familles les plus fragiles, éviter les redoublements inutiles, les réorientations maladroites ou même le décrochage scolaire et la marginalisation, l'APEDA recommande aux prochains gouvernements d'œuvrer pour une meilleure prise en charge des coûts des outils et logiciels numériques nécessaires à ces élèves, un remboursement des séances thérapeutiques et une meilleure prise en compte des troubles d'apprentissage dans la formation initiale des enseignants.

INTRODUCTION

En Belgique francophone deux élèves par classe en moyenne présentent un ou plusieurs troubles d'apprentissage. Mal accompagnés, ces troubles peuvent conduire à une perte d'estime de soi et de motivation, voire un décrochage scolaire et même à l'exclusion. Les conséquences peuvent donc être désastreuses pour l'enfant et le futur adulte, sa famille et la société tout entière.

Actuellement, en Fédération Wallonie-Bruxelles, trop peu de ces élèves sont correctement outillés et accompagnés. La plupart d'entre eux ne bénéficie pas toujours des aménagements dont ils pourraient bénéficier dans leur scolarité, notamment des outils numériques équipés des logiciels spécifiques d'aide à la lecture et à l'écriture permettant de compenser leurs troubles. Cette situation est due à de nombreux facteurs: coût du matériel, nombre insuffisant de thérapeutes capables de mettre en place les outils numériques compensatoires dans leur pratique professionnelle, méfiance et méconnaissance des aménagements raisonnables, notamment informatiques du côté des enseignants, difficultés pratiques de les mettre en place, manque d'information pour les parents et le grand public en général.

Cette période de transition et de réforme pour l'enseignement francophone voit le pacte pour un enseignement d'excellence se mettre en place, ainsi que les transformations que cette réforme induit sur l'inclusion des élèves à besoins spécifiques, telles que la mise en place des pôles territoriaux, l'arrivée en force du numérique, l'allongement de la formation initiale des enseignants à 4 ans, la réforme de la formation continue des enseignants, le dossier d'accompagnement de l'élève...

Dans ce contexte de réforme systémique où l'inclusion des élèves à besoins spécifiques est devenue l'une des priorités, l'APEDA demande que les actions listées ci-dessous soient réalisées lors de la prochaine législature. Ces demandes s'articulent principalement autour du coût des outils numériques et des séances thérapeutiques à charge des parents et de la réforme de la formation initiale des enseignants.

Il est évident que ces demandes ont un coût mais doivent être envisagées comme des investissements dont les bénéfices à moyen terme compenseront largement ce coût. Le coût de l'inaction se sentirait dans toujours plus de redoublement, de relégation en enseignement spécialisé ou dans des filières inappropriées avec les risques de décrochage scolaire, d'absence de diplôme, de non-emploi et de marginalisation des personnes présentant des troubles de l'apprentissage.

DEMANDES DE L'APEDA AUX PROCHAINS GOUVERNEMENTS

1. Gratuité de l'outil numérique nécessaire à la mise en place d'aménagements raisonnables

Equiper un élève présentant un trouble de l'apprentissage d'un outil numérique en classe – PC portable, iPad, Chromebook – lui permet d'accomplir sa scolarité plus sereinement et avec beaucoup plus de succès. Notre longue expérience de terrain, les témoignages que nous recevons mais aussi la recherche scientifique prouvent la grande utilité de tels outils, et donc leur indispensable nécessité. L'outil numérique est d'ailleurs aujourd'hui un aménagement raisonnable reconnu par la FWB.

Malheureusement l'utilisation d'un outil numérique a un coût très important. Au matériel suffisamment performant à acquérir (PC portable, iPad, Chromebook avec parfois écran tactile et stylet) s'ajoutent les séances auprès d'un ou une thérapeute qui permettront à l'enfant de devenir autonome dans l'utilisation de son outil numérique en classe. L'aide publique pour ces différents postes est encore trop réduite, voire inexistante aujourd'hui.

La Belgique est pourtant signataire de la <u>Convention internationale relative aux</u> <u>droits des personnes handicapées</u>. Cette convention impose aux Etats signataires l'obligation, entre autres choses, de favoriser l'égalité des chances, la non-discrimination, l'accessibilité, l'inclusion dans la société, l'éducation adaptée des personnes et des enfants en situation de handicap. <u>Conjointement avec la Ligue des familles</u>, nous demandons donc que le coût de l'équipement soit pris en charge par les pouvoirs publics.

2. Gratuité d'une licence du logiciel d'aide à la lecture et à l'écriture

Au coût du matériel informatique à acquérir s'additionne le coût des logiciels d'aide spécifiques qui sont indispensables à la bonne utilisation d'un outil numérique pour compenser le trouble de l'enfant. La gratuité des logiciels pour les élèves présentant des troubles de l'apprentissage n'est donc certainement pas un luxe ni même une nécessité, mais une obligation légale et morale que de nombreuses familles attendent pour offrir cette égalité des chances, cette non-discrimination, cette accessibilité à leurs enfants à besoins spécifiques.

En communauté flamande, le gouvernement prend en charge depuis l'année scolaire 2017-2018 le coût d'un logiciel d'aide à la lecture pour tous les élèves de l'enseignement néerlandophone qui présentent un trouble d'apprentissage. C'est le département Enseignement de l'administration flamande qui a rapidement poussé les autorités à intervenir, non seulement pour mettre en application la convention relative aux droits des personnes handicapées, mais surtout pour répondre aux difficultés sur le terrain que de tels outils permettaient de contourner. Tous les détails techniques de la mise en place de cette gratuité se sont ensuite réglés entre les éditeurs de logiciels, les pouvoir publics et <u>ADIBib</u>, la bibliothèque numérique de manuels scolaires convertis pour être facilement utilisables par ces logiciels, dont <u>NumaBib</u> est l'exact équivalent côté francophone.

Grâce à la plateforme créée par ADIBib, il est extrêmement simple d'obtenir cette gratuité. Chaque élève présentant un trouble peut ainsi choisir directement et très facilement sur ADIBib quelle licence de logiciel d'aide il ou elle souhaiterait obtenir gratuitement pour faciliter la lecture de ses manuels scolaires utilisés en classe. Lors de l'année scolaire 2021-2022, plus de 35.000 élèves présentant un trouble de l'apprentissage ont ainsi pu bénéficier de cette gratuité dans l'enseignement néerlandophone.

Côté francophone, tout cela n'a pas encore été mis en place. Pourtant, l'inclusion des personnes à besoins spécifiques et l'égalité de leur traitement était une volonté affirmée par le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans sa déclaration de politique générale. De plus, la plateforme NumaBib est déjà prête pour régler les aspects techniques de cette gratuité. Il ne manque plus que la volonté politique aujourd'hui.

3. Meilleure prise en charge des séances thérapeutiques

Apprendre à un enfant à devenir autonome dans l'utilisation d'un outil numérique pour compenser ses troubles d'apprentissage nécessite un accompagnement et un suivi. Pour les élèves scolarisés dans l'enseignement ordinaire, rien n'est évidemment prévu par les écoles ou les pôles territoriaux. Dans un tel cas, c'est souvent auprès d'un thérapeute que cet apprentissage pourra se faire, après ou en même temps qu'une rééducation. Aujourd'hui, seules les séances auprès de logopèdes sont partiellement remboursées pendant un temps limité, parfois insuffisant pour permettre à l'enfant d'atteindre un suffisamment d'autonomie.

Cependant, à l'heure actuelle, les séances d'ergothérapie, très utiles pour la rééducation motrice des enfants présentant des troubles graphiques ou moteurs, ne sont absolument pas remboursées. Pourtant, c'est souvent l'ergothérapeute qui est le mieux habilité à rendre l'enfant autonome grâce à un outil numérique quand il s'agit d'apprendre la frappe au clavier ou les outils de classement ou de géométrie. Il est absolument urgent d'offrir un tel remboursement, au risque de pénaliser encore une fois les enfants issus de familles plus fragiles.

4. Meilleure prise en compte des troubles d'apprentissage dans la formation initiale des enseignants

Si la grande majorité des enseignants tentent, dans la mesure de leurs moyens et de ceux qu'on leur met à disposition, de mettre en place les aménagements nécessaires à l'accueil plus inclusif des élèves présentant des troubles d'apprentissage dans leur classe, nous recevons encore trop régulièrement des appels à l'aide de parents en grande détresse car les aménagements raisonnables auxquels leur enfant a droit ne sont pas encore bien compris et mis en place par certains enseignants. Ceux-ci n'ont pas été suffisamment formés, voire pas du tout formés à ces questions. En effet, l'apprentissage de la mise en œuvre de l'inclusion des élèves à besoins spécifiques au sein de l'enseignement ordinaire est totalement insuffisant dans la formation initiale des enseignants.

La réforme de la formation initiale des enseignants fait passer ces études de 3 à 4 ans dès la rentrée 2023 et vise théoriquement à mieux préparer les futurs enseignants à l'évolution de leur métier par le développement de compétences professionnelles communes. Cette réforme s'inscrit elle aussi dans la mise en œuvre du Pacte pour un Enseignement d'Excellence et se fera par une coopération plus étroite entre hautes écoles et universités. Le diplôme obtenu sera désormais un master et non un bachelier comprenant 1 stage de presque une année scolaire entière sur le terrain.

Mais qu'en est-il de l'acquisition des compétences liées à l'inclusion des élèves à besoins spécifiques dans ce nouveau cursus? Les décrets de ces dernières années liés à l'inclusion (aménagements raisonnables, pôles territoriaux, dossier d'accompagnement de l'élève) sont interdépendants et complémentaires et tant leur articulation que leur contenu doivent être bien compris et assimilés par les futurs enseignants pour qu'ils puissent s'en saisir dans leurs pratiques pédagogiques et ainsi accompagner au mieux les élèves à besoins spécifiques vers la réussite scolaire.

Les questions liées à l'inclusion feront-elles l'objet d'un cours spécifique ou serontelles traitées dans tous les cours de manière transversale? Les enseignants du supérieur sont-ils eux-mêmes préparés et prêts, tant les décrets sont récents et successifs? Mettre en place des aménagements raisonnables universels ou différenciés, adapter sa pédagogie à des enfants présentant un handicap visible ou invisible, accueillir un enfant équipé d'un outil numérique ne s'improvise pas! Et l'inclusion ne pourra réussir si elle ne repose que sur les épaules des pôles territoriaux.

À PROPOS DE L'APEDA

L'APEDA est un centre d'expertise pluridisciplinaire, intégrant des parents, des enseignants et des thérapeutes, actif depuis 1965 sur l'ensemble des troubles de l'apprentissage (troubles "Dys"). C'est aussi un espace d'écoute et d'orientation pour les parents de jeunes présentant des troubles de l'apprentissage. L'APEDA promeut des méthodes et des outils numériques susceptibles de compenser les troubles de l'apprentissage dans le processus éducatif. Elle est un acteur capable de mobiliser un large réseau d'organisations partenaires dans le domaine des troubles de l'apprentissage et dans le domaine de l'innovation dans l'enseignement.

Mission

Favoriser l'accès équitable au système éducatif des jeunes présentant un trouble de l'apprentissage et accompagner ceux qui en ont la charge (équipes éducatives, parents, thérapeutes) pour permettre à ces jeunes de réussir leurs études et préparer au mieux leur entrée dans le monde du travail.

Vision

Une Société à laquelle les personnes présentant un trouble de l'apprentissage contribuent pleinement, en s'épanouissant et en réalisant tout leur potentiel.

Objectifs

Accroitre l'inclusion et la réussite des élèves présentant des troubles d'apprentissage à travers des actions de sensibilisation, d'information, de formation et d'accompagnement des parties concernées, favorisant la bonne mise en place des aménagements raisonnables et des outils numériques.

Rendre plus accessible les outils numériques pour les élèves présentant des troubles de l'apprentissage et promouvoir leur utilisation à travers une diffusion de la bibliothèque de manuels scolaires numériques (NumaBib) comme outil gratuit.

Organisation et gouvernance

L'équipe opérationnelle est composée de 6 personnes:

- **&** Geoffroy d'Aspremont: directeur opérationnel
- **&** Céline Bernard: responsable du projet NumaBib
- **&** Caroline Henrion: orthopédagogue, responsable du pôle d'expertise
- **X** Tatiana de la Croix: ergothérapeute et formatrice
- ¡
 Justine Michaux: logopède et formatrice
- **&** Claire Van Impe: ergothérapeute et formatrice

Le conseil d'administration se réunit au moins 4 fois par an. Tous ses membres, par leur expertise et leurs connaissances, contribuent à la réalisation des objectifs de l'APEDA. Il est composé de 6 membres :

- **8** Hélène de Strycker, présidente
- **&** Anne de Harenne, trésorière
- **&** Béatrice Colson, membre
- Rachel Feller, membre
- R Ghislain Maron, membre
- **X** Anne-Françoise Rulmont, membre

INFOS ET CONTACTS

Sites internet:

www.apeda.be - www.numabib.be

Réseaux sociaux :









f in O D Apeda_NumaBib

Pour toute demande d'information complémentaire ou d'interview, contactez Geoffroy d'Aspremont à l'adresse e-mail geoffroy@apeda.be ou par téléphone au 02/634 17 51.